

CONSEIL COMMUNAL DU 29 MARS 2007

Condensé des points

1. Libéralisation de la Poste – Motion.

Suite au questionnement auprès de Monsieur THIJS, Administrateur de La Poste, il ressort que la décision de supprimer bon nombre de bureaux de poste dont notamment sur le territoire de notre Commune, ceux de Hermée et de Houtain-Saint-Siméon, soit acquise.

La Commune de TELLIN dans la Province de Luxembourg, Arrondissement de NEUFCHATEAU, nous fait part que le Conseil communal a adopté une motion s'opposant à la libéralisation de La Poste.

Le Conseil communal est invité à délibérer dans le même sens.

2. Rapport sur le séjour à Gourcy.

3. Arrêtés, ordonnances et règlements de police.

- Règlement de police complémentaire de roulage modifiant les limites actuelles de l'agglomération de l'ancienne commune de Heure-Le-Romain en étendant celles-ci en direction de la rue d'Heure, en l'occurrence à hauteur de l'immeuble n°77 situé rue Baronhaie.
- Règlement de police créant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Hermalle-Sous-Argenteau, en face de l'immeuble n°20, rue de Maastricht, spécialement en faveur d'un riverain handicapé des membres inférieurs.

4. Règlement général de police – Amendement.

Le 24 mars 2005, le Conseil communal adoptait un règlement général de police identique dans les Communes de la Zone de Police Basse-Meuse. Après plus d'un an d'application, une réunion de concertation générale est intervenue de manière à peaufiner certaines directives permettant une application plus efficace.

Le Conseil communal voudra bien décider d'arrêter en texte coordonné, un nouveau règlement général de police.

5. Convention entre la commune d'Oupeye et l'asbl Château d'Oupeye – Amendement.

Le Conseil communal voudra bien décider d'amender la convention entre la Commune d'Oupeye et l'A.S.B.L. Château passée en dernière date au Conseil communal du 19 août 2006 en y insérant tout particulièrement la présence d'un commissaire du Collège ainsi que celle du responsable administratif du Service de la Culture en qualité de coordinateur entre les activités de l'A.S.B.L et de la Commune.

6. Convention entre la commune d'Oupeye et l'asbl Sportive Haccourtoise – Amendement.

Le Conseil communal voudra bien décider d'amender la convention entre la Commune d'Oupeye et l'A.S.B.L. Sportive Haccourtoise passée en dernière date au Conseil communal du 27 novembre 2003 en y insérant la présence d'un commissaire du Collège, le respect des conditions prévues par le décret du 27 février 2003 relatif à la subvention du centre sportif local et la coordination des activités sportives de l'A.S.B.L. et de la Commune.

7. Accueil extrascolaire – Commission communale d'accueil – Désignation des membres effectifs et suppléants, des diverses composantes et approbation du règlement d'ordre intérieur.

Le Conseil communal en vue d'assurer le respect du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et soutien de l'accueil extrascolaire, voudra bien :

- désigner deux membres effectifs de la C.C.A. et leurs suppléants ainsi que le suppléant de la présidente ;
- confirmer les autres représentants des diverses composantes de la C.C.A. ;
- approuver le règlement d'ordre intérieur.

8. Règlement relatif à l'octroi de chèques sport de la Communauté française – Avenant.

Le Conseil communal en séance du 17 octobre 2006 arrêta un règlement relatif à l'octroi de chèque sport sur le territoire de la Commune.

Considérant le succès rencontré en 2006, il n'a pu être satisfait à toutes les demandes.

De manière à répondre plus largement aux sollicitations des structures sportives dans le cadre d'une intervention pour les autres frais reconnus par la Communauté française (achat d'équipements, ...), il est demandé au Conseil communal de fixer celle-ci à 100 €.

9. Convention de location avec l'asbl Cynorhodon.

Dans le cadre du dossier de candidature Interreg III « Montagne Saint-Pierre », il a été passé en 2003, une convention avec l'A.S.B.L. Cynorhodon pour une durée de 10 ans, dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment en vue de son affectation à un projet à vocation socio-économique au niveau de l'agriculture du terroir axé principalement sur la culture biologique et l'éco-construction.

De manière à pérenniser cette initiative locale, il est proposé au Conseil communal de porter la durée de la convention à celle de la durée du bail emphytéotique passé avec le propriétaire des parcelles, à savoir IMMOHAC.

Néanmoins la Commune se réserve à tout moment le droit de mettre fin à celle-ci moyennant un délai de préavis de trois ans.

10. Avance de trésorerie pour le projet "Génération future".

Le 26 novembre 2002, le Conseil communal décidait d'accorder à l'ASBL Château d'Oupeye, une avance de trésorerie d'un montant de 200.000 € de manière à assurer le fonctionnement du projet « Génération Future ».

Dans le cadre d'une rationalisation de la gestion de la trésorerie disponible au sein des A.S.B.L., il a été décidé que le fond de réserve constitué à l'A.S.B.L. Château d'Oupeye pour un montant de 131.000 € soit transféré à la Commune.

Sur base d'une analyse des besoins du projet « Génération Future », il convient d'augmenter l'avance de trésorerie déjà accordée d'un montant de 150.000 € de manière à lui permettre de disposer d'un fond de roulement destiné au paiement des traitements et de l'ONSS du personnel de « Génération Future ».

Le Conseil communal est invité à mettre fin à la convention d'avance de trésorerie adoptée le 26 novembre 2002 et de redélibérer en portant le montant de celle-ci à 350.000 €.

11. Vote d'un quatrième douzième provisoire.

Le Conseil communal voudra bien décider de voter un quatrième douzième provisoire afin d'assurer les dépenses ordinaires obligatoires.

12. CPAS – Vote d'un troisième douzième provisoire pour l'exercice 2007.

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver la décision du Conseil de l'Action sociale du 27 février 2007 décidant de voter un troisième douzième provisoire des crédits des dépenses obligatoires prévues aux divers articles du budget ordinaire du C.P.A.S. pour servir de crédit provisoire au budget 2007 pendant le mois de mars.

13. Sécurisation de l'avenue Libert Froidmont à Haccourt – Modification de la voirie.

Dans le cadre de l'utilisation de la subvention résultant d'un centre d'enfouissement technique sur le territoire communal, le MET propose un projet de modernisation et de sécurisation de l'Avenue Libert Froidmont sur un peu moins de 600 mètres de long. Celui-ci comportera également deux pistes cyclables de part et d'autre de la chaussée et la pose d'égouts par la Commune.

En regard du CWATUP, une enquête publique a été menée et à la clôture du procès-verbal en date du 12 mars 2007, une lettre d'observation réalisée par 8 riverains a été déposée.

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance des résultats de l'enquête publique et approuver les plans et documents relatifs à la sécurisation de l'Avenue Libert Froidmont et des modifications apportées sur la voirie communale à condition que la largeur des trottoirs soient réduites à 1,50 m au lieu de 2 m initialement prévus.

14. Liaison souterraine d'une ligne haute tension entre le poste de Lixhe à Battice – Pour avis sur la demande de permis d'urbanisme.

La Société ELIA ASSET doit réaliser une nouvelle liaison souterraine d'une ligne haute tension de 150 Kv (entre le poste de Lixhe jusque Battice) traversant la rue du Canal à Haccourt En regard des articles 128 et 129 du CWATUP, une demande de permis d'exécution de travaux techniques de l'espèce doit faire l'objet d'une enquête publique et d'une décision du Conseil communal.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance des résultats de l'enquête publique et approuver les plans et documents relatifs au tracé sur la Commune de la nouvelle ligne électrique souterraine faisant l'objet d'une demande de permis d'urbanisme, étant entendu que le type de revêtement initial des voiries sera conservé.

15. Questions orales.

16. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 1er mars 2007.

1. Personnel communal – Nomination à titre définitif d'un membre du personnel.

- un agent en qualité d'ouvrier D1 à partir du 1^{er} avril 2007.

2. Personnel communal – Démission d'un agent en vue de faire valoir ses droits à la pension de retraite.

- un ouvrier D définitif, à la date du 31 décembre 2007.

3. Personnel communal – Prolongation de fonctions supérieures.

- un agent en qualité de chef de bureau technique f.f., pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 1^{er} mars 2007.

- un agent en qualité de chef de service administratif, pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 1^{er} mars 2007.

4. Personnel enseignant – Désignation temporaire d'une directrice d'école.

5. Personnel enseignant – Ratifications de désignations temporaires.

- une directrice d'écoles à partir du 1^{er} mars 2007.
- une institutrice primaire à partir du 5 mars 2007.
- une institutrice primaire à horaire complet à partir du 26 février 2007.
- une institutrice primaire à charge du Pouvoir Organisateur, à raison de 4 périodes/semaine à partir du 6 mars 2007.
- une institutrice maternelle à partir du 5 mars 2007.
- une institutrice maternelle à horaire complet à partir du 26 février 2007.
- une institutrice maternelle à partir du 6 mars 2007.
- une maîtresse de seconde langue à charge du Pouvoir Organisateur, à raison de 8 périodes/semaine à partir du 6 mars 2007.
- une maîtresse spéciale de religion catholique temporaire, à raison de 14 périodes/semaine, à partir du 26 janvier 2007.

6. Personnel enseignant – Nominations à titre définitif.

- une institutrice primaire à horaire complet, au 1^{er} avril 2007.
- une institutrice primaire à mi-temps, au 1^{er} avril 2007.
- une institutrice maternelle à horaire complet, au 1^{er} avril 2007.
- une institutrice maternelle à mi-temps, au 1^{er} avril 2007.

7. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 1er mars 2007.

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU